

Ce que le SNUipp
revendique pour les
psychologues

pages 6 et 7



>> spécial
psychologues

snuipp
infos



snuipp.fsu

N° 64 janvier 2008

La psychologie à l'école en attente...

édito

Au rythme effréné des annonces et des volte-face gouvernementales, le paysage social et politique subit des modifications si importantes qu'elles participent davantage d'une contre-réforme de déréglementation libérale que d'une politique de civilisation digne de ce nom. Le système éducatif est gravement remis en cause : assouplissement de la carte scolaire, milliers de suppressions de postes ou mise en concurrence des établissements et des élèves. Avec l'évaluation du ministre de l'Éducation nationale par un cabinet privé, veut-on nous faire croire que le travail avec heures supplémentaires sera plus efficace pour la réussite des élèves que la création de postes, le développement du travail en équipe, l'allègement des effectifs ? Le taux de scolarisation d'élèves en situation de handicap est-il le gage d'un service public performant ?

L'annonce de la suppression de la classes du samedi matin va être suivie d'une réforme de l'école dont un des enjeux est l'aide aux enfants en difficulté. La place des psychologues et des RASED sera bien évidemment remaniée.

Après la grève du 20 novembre, a été décidée une nouvelle étape pour dire stop aux projets régressifs pour le service public d'éducation. Le 24 janvier, défendons les salaires, les emplois mais aussi les couleurs de l'école de la République ainsi que ses valeurs laïques et progressistes !



BONNE
ANNÉE

Actions syndicales

- Dans l'**Aude**, après plusieurs courriers auprès de l'inspection académique et de discussions avec les IEN ASH successifs, les psychologues des écoles ont obtenu de participer aux équipes pluri-disciplinaires de la MDPH en assurant un roulement entre 6 collègues (4 des environs de Carcassonne et 2 du Narbonnais). Ils seraient remboursés sur la base d'un budget Education nationale différent des enveloppes de Rased et de circonscription, à partir de janvier 2008.

Les inspecteurs des circonscriptions du narbonnais, les médecins de l'Education nationale ont appuyé les demandes des psychologues et la directrice de la MDPH a été informée des démarches entreprises.

L'accompagnement des familles, la connaissance des situations et de leur complexité sont des éléments qui ont été pris en compte. Le roulement entre titulaires permet d'alléger les temps d'intervention à la MDPH (1/2 journée tous les 15 jours ou plus en fonction du nombre de dossiers à étudier). Cette solution a été préférée à celle d'une nomination d'un seul psychologue pour toutes les équipes pluri-disciplinaires.

Un psychologue ne connaissant pas les situations est-il plus que celui qui a participé à l'analyse de la situation de l'enfant et à la prise en charge de la procédure d'orientation ? Le souhait de ne pas "bureaucratiser" les fonctionnements de l'équipe pluri-disciplinaire a été entendu et la réflexion se poursuit.

Une nouvelle demande des psychologues, IEN, pédo-psychiatres, partenaires extérieurs (CMPP, ITEP, IME...) est formulée : délocaliser l'équipe pluri-disciplinaire sur le Narbonnais afin d'aménager un travail de proximité avec les parents et les structures extérieures à l'école.

- Dans la **Loire-Atlantique**, la colère gronde. A défaut d'anticipation suffisante sur les départs en formation DEPS, 6 postes de psychologues étaient vacants en septembre 2007. Pour 3 d'entre eux, ce sont des collègues non titulaires des diplômes permettant de faire fonction de psychologue qui assument une partie des missions, ce qui est contraire à la loi. Sur un poste de psychologue, l'inspection académique a recruté 3 psychologues via l'ANPE pour assurer chacun 200h de vacation, ce qui permet de ne pas les payer pendant les grandes vacances. Pour le reste, l'IA reporte la charge sur les psychologues des RASED voisins. La situation faite à ces jeunes psychologues vacataires, aux enseignants, aux familles est inacceptable. Le SNUipp demande que des postes statutaires de psychologues soient créées (cf revendications page 6-7). Le recours à des psychologues vacataires (EN, collectivités territoriales via les dispositifs de réussite éducative) ne répond pas aux demandes de travail en équipe et de prise en charge des situations au sein de l'école.

Pour 2008-2009, 3 départs en formation DEPS sont prévus alors que 5 départs en retraite sont annoncés. Le 30 janvier, un rassemblement et une remise de motions au Préfet sont prévus pour dénoncer la dégradation des RASED dans le département et réclamer une politique ambitieuse pour la prévention, l'aide et le suivi des enfants en difficulté.

- au **Conseil Supérieur de l'Education** du 13 décembre 2007, les organisations (FCPE, Ligue de l'Enseignement, UNEF, CFDT, FSU, UNSA, CGT...) ont quitté la séance pour dénoncer l'absence totale de consultation du CSE sur l'ensemble des réformes annoncées publiquement par le ministre de l'Education nationale. Elles exigent que le CSE soit le lieu d'un véritable dialogue avec l'ensemble des partenaires et qu'il puisse jouer tout son rôle de réflexion, de discussions, et de propositions avant tout engagement de réforme sur l'avenir du système éducatif. Une conception du travail partenarial que le ministère et le gouvernement tentent de jeter aux oubliettes. Progrès de civilisation ou régression nocive ?

http://contreinfo.info/article.php3?id_article=1487

Sommaire

- page 2 : actions syndicales
- page 3 : propositions pour l'école de X. Darcos
- pages 4-5 : dossier : l'entretien psychologique
- page 6 : les revendications pour la psychologie à l'école
- page 8 : collectif national des psychologues SNUipp

Ce journal a été réalisé par
Annette Claverie,
Françoise Dalia,
André Martinez.

SNUipp infos, publication nationale mensuelle du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, professeurs des écoles et Pegc, 128 Bd Blanqui, 75013 Paris
Tél 01.44.08.69.30 / email : snuipp@snuipp.fr
Imprimé par nos soins -
Prix du numéro : 0,80 €
CPPAP 0404 S 05288 ISSN 0183-0244
Directeur de publication : Michel Sévenier

23 propositions: pour quelle école ?



Après l'annonce de la suppression du samedi matin, le ministre X. Darcos a publié ses 23 propositions pour une « *refondation* » de l'école. Celles-ci interviennent dans un contexte de restrictions sans précédent du budget de l'Éducation Nationale. Elles se situent dans la continuité idéologique de la loi Fillon avec le renoncement à la réussite pour tous au plus haut niveau. Elles s'articulent avec la mise en place effective du socle commun et arrivent à un moment où se discutent des projets et annonces remettant en cause profondément les structures du système éducatif : regroupement des écoles en EPEP, fin du collège unique, autonomie et mise en concurrence des établissements. Ce document accorde une place très réduite à la maternelle et renforce considérablement la hiérarchie et le pilotage du système éducatif par les résultats des élèves et des enseignants. Il revient sur une définition traditionnelle de l'école comme lieu de transmission des connaissances sans évoquer la place du sujet dans la construction des savoirs. Il instaure une dualité entre le temps de transmission des savoirs et celui de l'accompagnement éducatif, signifiant le recentrage de l'école sur les « *fondamentaux* ».

Un des éléments les plus inquiétants du document concerne le traitement de la difficulté scolaire qui se décline principalement avec du hors temps scolaire collectif (heures d'aide individualisée et stages durant les vacances), une refonte des programmes et un nouveau dispositif d'évaluation des élèves et des enseignants. L'aide aux élèves en difficulté repose sur les enseignants, dans le cadre de la classe, sur un temps spécifique de deux heures hebdomadaires, incluses dans les horaires de service des enseignants. L'enseignant devient un spécialiste de toutes les difficultés scolaires comme le préconisait déjà le rapport Thélot de 2004. La lecture du document met en évidence l'articulation de la gestion de la difficulté scolaire avec le socle commun de compétences. Une école avec des horaires différents selon les enfants, 24h pour les uns, 26h

pour les enfants en difficulté ? L'absence totale de toute référence aux RASED dans le document est inquiétante. Il ne s'agit évidemment pas d'un simple oubli mais d'un choix délibéré. Les derniers textes ministériels mentionnent de moins en moins les RASED. Un recentrage se fait systématiquement sur le « *tout pédagogique* ».

Concernant la reprise de la revendication SNUipp du « *plus de maîtres que de classes* », elle correspond mal à la politique budgétaire régressive de ce gouverne-

ment avec le non-renouvellement d'un fonctionnaire sur 3 qui part à la retraite et les 11 200 suppressions de postes EN qui sont programmées pour 2008. N'y aurait-il en filigrane l'idée que les RASED pourraient servir de réservoir de postes ? Depuis plusieurs années, la situation des RASED est délicate : non renouvellement de postes, départs en formation insuffisants, redéploiements et refonte des missions au gré des projets ministériels (dédoublément des CP, PPRE...). Le ministère annonce une actualisation des missions des RASED dès les décisions prises pour l'utilisation des heures libérées par le samedi matin.

Le SNUipp rappelle fortement au ministère l'importance des différentes missions des RASED, missions qui ne se résument pas à du soutien mais permettent d'appréhender l'enfant dans toutes ses dimensions développementales, d'assurer certaines médiations entre l'école et les familles, d'apporter sa contribution dans le cadre du travail en équipe (accompagnement, autre regard sur les évaluations, etc...).

Sans dispositifs d'aide efficaces au sein de l'EN, les missions des psychologues pourraient se réduire au suivi de la scolarisation des enfants en situation de handicap, aux orientations institutionnelles et au traitement des situations d'urgence. On est bien loin du projet éducatif du SNUipp et de la FSU qui préconise des dispositifs d'aides avec des équipes pluri-professionnelles EN au côté des enseignants (médecins, infirmiers, assistants sociaux, psychologues, enseignants spécialisés). Ce travail au sein de l'EN permet des regards croisés sur les difficultés des élèves, des propositions d'aide ou de suivi, des accompagnements vers des prises en charge extérieures. La différenciation pédagogique seule et sans moyens nouveaux (PPRE) ne peut répondre aux défis posés par des difficultés d'origines très diverses (relationnelles, comportementales, scolaires, sociales et culturelles).

Non à la pénalisation du travail social !

Traitement musclé le 19 novembre 2007 pour deux intervenantes sociales du Pas-de-Calais travaillant pour France Terre d'Asile, dans le cadre d'un dispositif de protection de l'enfance financé par l'Etat: fouille au corps, perquisition, saisie de l'ordinateur personnel, transfert avec menottes, maintien en garde à vue pendant plus de 12 heures pour l'une et 24 heures pour l'autre. Pour le Procureur de la République de Boulogne-sur-Mer, il s'agissait de vérifier si elles s'étaient rendues complices ou non d'aide au séjour irrégulier. Il conclura à une générosité « *mal placée* ».

Ces méthodes témoignent pour le moins d'une dérive répressive et inacceptable. Cet incident n'est pas isolé. L'interpellation de travailleurs sociaux en raison de leur activité professionnelle constitue une entrave caractérisée à l'exercice de leurs missions, elles-mêmes définies par le code de l'action sociale et des familles. Les travailleurs sociaux, dans l'accomplissement de leurs missions, n'aident pas au séjour irrégulier d'étrangers mais assurent le respect du droit de toute personne à une vie décente et à la dignité.

Une pétition est en ligne: <http://www.iarweb.com/ftda/index.php>

A consulter:

le dernier rapport annuel de la défenseure des enfants sur les adolescents en souffrance psychique, l'état de la pédopsychiatrie, les préconisations pour constituer des réseaux pluri-disciplinaires.

Bébés téléphages:

dire non au projet de télévision privée pour les tout-petits
<http://squiggle.be>

Psychologues : les enjeux des relations avec les parents

Il existe peu d'ouvrages qui, à partir d'un matériau brut, abordent directement la question de la théorisation des pratiques professionnelles et osent ainsi se soumettre au débat dans la profession. Dominique Guichard, psychologue en milieu scolaire et intervenant universitaire, en a pris le risque et a accepté de répondre à nos questions.

**Dominique
GUICHARD**
Psychologue



Votre livre est un des premiers à aborder la question du travail avec les familles pour les psychologues à l'école, pensez-vous que les psychologues ne travaillent pas avec les familles et/ou qu'ils ne théorisent pas leur pratique ?

Je pense que les psychologues travaillent avec les familles et avec les enseignants. La plupart disent même qu'ils travaillent plus en présence d'adultes qu'en présence d'enfants seuls. La pratique de la psychologie en milieu scolaire est théorisée depuis longtemps mais principalement au niveau de l'enfant dans ses relations aux apprentissages et avec ses pairs. Par contre, l'entretien avec la famille ne fait pas l'objet, à ma connaissance, de recherches spécifiques. Il est plus courant de se référer aux modèles cliniques ou pédopsychiatriques actuels ou passés. Il est cependant évoqué dans des ouvrages généralistes sur la fonction.

Vous dites que le plus important pour le psychologue c'est le cadre de son travail, vous référez à la psychologie clinique et à la systémie...

En disant cela je ne me réfère ni à l'une ni à l'autre mais au métier de psychologue qui ne peut se concevoir sans un cadre et un mandat lié à sa fonction. J'insiste sur l'importance du cadre car celui-ci est souvent mis à l'épreuve pour de multiples raisons. La première et la plus fréquente est la question de savoir qui doit bénéficier de l'intervention du psychologue ? Est-ce l'enfant ou est-ce l'école et son fonctionnement ? Quelque fois c'est à s'y perdre, surtout dans les cas d'enfants présentant des comportements difficilement tolérés par l'institution. La seconde raison est l'appartenance administrative à l'équipe pédagogique tout en étant à une place autre que celle des enseignants. Car

si le psychologue scolaire a un grade de professeur des écoles (ou d'instituteur spécialisé) il n'enseigne pas et n'est donc pas enseignant. Autre raison qui recoupe la précédente, le psychologue scolaire est issu du « corps » enseignant, il peut se sentir redevable vis à vis de ses « collègues » confrontés à la difficulté de gérer une classe et oser des écarts déontologiques que d'autres psychologues n'auraient pas osés.

Vous soutenez que le psychologue doit être au clair avec ses dettes pour mener à bien son travail, y a-t-il une spécificité de l'entretien à l'école ?

Il y a une spécificité de l'entretien avec la famille à l'école, en tout cas dans sa méthodologie. Si le psychologue est le porte parole de l'école en rencontrant les parents, ceux-ci ne sont plus en présence d'un psychologue dont le premier soucis est l'écoute de son « client », de la personne qu'il a en face de lui. Par exemple, si un psychologue dit aux parents « on pense qu'un maintien au CP est préférable », comme je l'ai entendu récemment, le « on » le dilue dans l'institution scolaire et les parents n'ont plus d'espace transitionnel d'expression de leurs sentiments et ressentis par rapport à cette proposition.

Le psychologue peut-il recevoir toutes les demandes ?

Il peut recevoir toutes les demandes, mais il n'est pas obligé de donner suite à toutes. Une de nos missions est bien d'orienter les parents vers d'autres consultations lorsque la demande ne nous concerne pas vraiment.

Vous parlez de différentes techniques de l'entretien, vous dites que la place de l'enfant est au centre de l'entretien ...

"Le principal outil permettant de faire évoluer une situation, c'est le psychologue lui-même en tant que personne. Il serait présomptueux de penser pouvoir faire changer les autres, parents et enfants, par l'utilisation de méthodes et de techniques, même les plus sophistiquées. D'autres paramètres entrent en ligne de compte, et en particulier notre capacité d'écoute, d'empathie, permettant de ressentir ce que l'autre ressent, de pouvoir se mettre à sa place sans plaquer notre propre conception de la vie, et plus particulièrement notre propre conception de l'éducation".

Ce n'est pas que moi qui le dis. Tout clinicien qui pratique les entretiens avec la famille, l'enfant étant présent et le motif de la consultation, considère qu'il faut mettre l'enfant au centre du dispositif. Toute la littérature sur le sujet le répète. Encore plus à l'école où le cadre l'impose car on est dans le lieu du symptôme. Les parents ne comprendraient pas que l'on ne parle pas d'abord de l'enfant et même d'abord à l'enfant.

Vous dites aussi que le principal outil du psychologue c'est lui-même, sa capacité d'écoute, empathie...

C'est valable pour tout psychologue. C'est par sa façon d'être, de recevoir la parole de l'autre, d'avoir une écoute bienveillante, d'accueillir l'inquiétude de la famille, de laisser aux sujets le soin de penser par eux-même qui aide parents et enfants à y voir plus clair dans leurs difficultés. C'est par notre intermédiaire, donc notre personne, que cette clarification est possible. Pas par des conseils ou injonctions plaquées.

Vous semblez ne pas fixer de cadre précis au suivi avec les familles ; après un entretien vous écrivez : « pour le délai c'est à la famille de le fixer »...

Le « *fil rouge* » du livre est de faire confiance aux familles dans la compréhension des difficultés de leur enfant et dans la recherche des solutions les mieux adaptées. Ça commence donc par un cadre qui leur permette d'être « maîtres » de la situation, du moins en ce qui les concerne dans leur rapport au psychologue. C'est respecter leur propre temps et du coup leurs propres défenses.

« Conseiller sèchement aux familles la consultation d'un service ou d'un spécialiste extérieurs à l'école ce n'est pas une démarche professionnelle digne pour un psychologue » dites vous...

Oui. Tout simplement c'est une démarche préparée par des entretiens répétés pour s'assurer que chacun a bien compris de quoi il s'agissait.

Quand peut-on ou doit on proposer un suivi extérieur ?

Quand les interactions familiales problématiques et leur retentissement sur le développement de l'enfant et ses conflits internes l'emporte sur la problématique scolaire au sens large c'est à dire liée à l'école, ce qui s'y passe et les représentations qui y sont liées. Lorsque les difficultés scolaires au sens large sont mises en avant par les parents sans associer sur d'autres difficultés d'ordre familial par exemple, il n'est pas possible de proposer

une consultation extérieure. Mais quand des liens sont faits entre ce qui se passe à l'école et ce qui se passe dans la famille, dans ce cas on peut l'envisager. Mais ce sont les parents et l'enfant qui doivent le comprendre, pas seulement le psychologue. C'est ce qui complique un peu le travail.

Le psychologue peut il donner des conseils ?

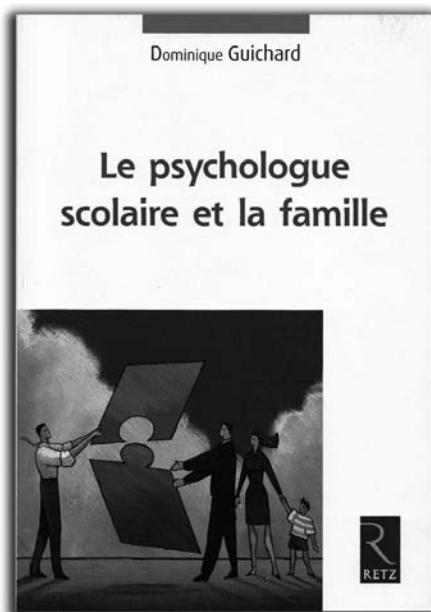
Jamais. C'est se substituer aux parents dans leur cheminement vers la compréhension des difficultés et se situer en « super parent » compétent qui dit comment il faut faire. Comment un psychologue peut il savoir mieux que ses « clients » ce qui est bon pour eux ou ce qu'il est bon qu'ils fassent ?

Quelle différence y a-t-il entre un suivi à l'école et une thérapie ?

La principale différence est le cadre. L'enfant rencontre un psychologue dans une école, sur le lieu de sa souffrance. Généralement l'enfant sait de quoi il va parler ou de qui il va parler. Il nous met généralement à une place spécifique dans le transfert complètement différente de la place où il nous mettrait en thérapie psychanalytique par exemple. Cette place est souvent une place de « maître » ou de « maîtresse » un peu spécial.

Vous écrivez que parfois « c'est à rien n'y comprendre' et que ça marche, que la situation évolue favorablement...

Les psychanalystes ont développé tout un champ théorique sur les mécanismes du transfert et les enjeux de la cure. Pour nous, psychologues en milieu scolaire, la recherche dans ces mécanismes spécifiques à notre cadre n'en sont qu'à leurs balbutiements. Je suis d'ailleurs en train d'écrire une suite à ce livre sur l'entretien avec les familles. Il s'agira de l'entretien avec l'enfant.



Ce que le SNUipp revendique pour les psychologues

La profession se renouvelle chaque année. Elle a élaboré au cours des années un corpus revendicatif pour faire évoluer et améliorer l'existant. Le chantier reste ouvert, gage de dynamisme et de pertinence syndicale. Pour débattre, il est important d'abord de connaître et s'appropriier les analyses et les revendications portées par le SNUipp et la FSU. Dans le prochain snuinfos, le point sera fait sur les différents statuts des psychologues des fonctions publiques.

Les psychologues à l'école d'hier à aujourd'hui

C'est en 1945 que sont formés les premiers psychologues de l'école: leur introduction dans le cadre de la réforme de l'enseignement Langevin-Wallon s'inscrivait dans un projet de démocratisation et de rénovation de l'école. C'était un acte politique fort qui, malgré les demandes réitérées au fil des cinquante dernières années, n'a pas été suivi de l'acte administratif qui est la création d'un statut. Aujourd'hui encore, le diplôme de psychologie scolaire est reconnu légalement mais il reste dérogatoire, le diplôme de 3ème cycle requis pour être psychologue n'étant pas exigé pour le psychologue des écoles publiques.

Pourquoi une identité professionnelle pour les psychologues ?

L'identité d'enseignant voire d'enseignant spécialisé ne suffit-elle pas ?

Psychologue, c'est un métier, reconnu par la loi depuis 1985, dans lequel le rapport à l'enfant n'est plus d'ordre pédagogique avec transmission et construction de connaissances scolaires. Le psychologue utilise des outils et a des pratiques professionnelles différentes de celles des enseignants.

D'autre part, la profession de psychologue est codifiée (formation universitaire spécifique, diplômes de 3ème cycle: master 2 professionnel, master 2 recherche + stage). Elle fait l'objet actuellement d'harmonisation au niveau européen. Depuis 2003, la loi exige que les psychologues de tous les secteurs d'activité s'inscrivent sur des listes préfectorales (ADELI) afin de protéger l'utilisateur des risques de charlatanisme et de sectarisme. Le SNUipp et la FSU revendiquent le même niveau de formation que les

autres psychologues exerçant dans d'autres champs professionnels. Se contenterait-on de médecins, d'infirmières et d'assistantes sociales « au rabais » sous prétexte qu'ils exercent dans l'école ?

L'expérience d'enseignant demandée pour préparer le diplôme d'état de psychologie scolaire est jugée nécessaire pour la connaissance du système éducatif et des préoccupations des enseignants. Mais cette idée est largement fautive: un enseignant, du seul fait de sa fonction, connaît-il bien toutes les structures, toutes les procédures d'orientation et de fonctionnement des écoles et de l'ASH?

Pendant longtemps, l'idée communément admise a été qu'il fallait avoir été enseignant pour devenir un bon psychologue dans l'école. Ce la pose problème sur le fond: pourquoi la rencontre avec un psychologue serait-elle difficile pour un enseignant, aurait-il besoin de voir un ancien collègue avant de voir un psychologue ? Demande-t-on au psychologue de crèche d'avoir été éducateur ou puéricultrice dans une vie professionnelle antérieure, au psychologue de l'hôpital d'avoir été infirmier ou médecin, au psychologue de l'ASE d'avoir été famille d'accueil ou assistant social ? Le premier degré de l'Education Nationale est bien le seul niveau où l'accès à la fonction de psychologue est consécutif à un autre parcours professionnel. Les conseillers d'orientation-psychologues du second degré, les psychologues des fonctions publiques (état, territoriale, hospitalière) sont recrutés par concours.

Quant aux autres interlocuteurs du psychologue à l'école, enfants et parents, ceux-ci s'adressent à un psychologue, pas à un enseignant spécialisé. Ils savent ce

qu'ils peuvent en attendre du point de vue de la fonction et du positionnement. Leurs demandes ne sont pas uniquement centrées sur les questions scolaires et c'est en tant que psychologue qu'il faut tenter de les aider.

Des psychologues pour changer l'école ?

Aujourd'hui, la transformation de l'école passe par l'amélioration des conditions d'enseignement mais...pas seulement. La transformation de l'école, la lutte contre l'échec scolaire nécessitent un regard pluriel sur les difficultés. Les causes des difficultés étant multifactorielles (sociales, familiales, psychologiques, relationnelles, cognitives...), il est vain de penser les résoudre en se centrant sur le seul acte pédagogique; l'enseignant rendu tout puissant serait aussi responsable des échecs. Ce n'est pas non plus dans la répétition de l'acte pédagogique par les intervenants du RASED (tentation toujours présente chez certains IEN -IG et parfois certains enseignants) que le « remède » sera trouvé. La volonté de compréhension et de résolution des difficultés peut trouver une aide conséquente dans le travail des réseaux d'aides spécialisées, avec les enseignants spécialisés et les psychologues, chacun avec sa spécificité, sur l'articulation entre l'activité et la subjectivité, la réalité externe et la dynamique interne du sujet, entre « l'ici et maintenant » de la situation scolaire et « l'avant et l'ailleurs » de l'histoire du sujet. On repère bien « l'intérêt » qu'il y a à rendre l'enseignant responsable des difficultés et des échecs scolaires: à la fois culpabilisation et suppression de toutes les aides psychologiques et rééducatives au motif qu'elles ne relèvent pas de l'Educa-



tion Nationale mais, par exemple, de la santé publique (médicalisation et pathologisation des difficultés) ou des collectivités locales (traitement social et sécuritaire). L'intervention ponctuelle de psychologues vacataires n'améliore en rien le fonctionnement de l'école et ne participe pas du nécessaire travail en équipe à développer. La revendication d'un statut pour les psychologues de l'école n'est pas une revendication catégorielle mais au contraire une revendication pour un service public de qualité: le droit pour toutes les familles de bénéficier, dans le cadre de l'école, des aides d'un psychologue qualifié, fonctionnaire d'état. En aidant l'enfant à s'adapter à l'école et l'école à s'adapter à l'enfant, en participant à un travail d'équipe permettant de prendre en compte le sujet dans toutes ses dimensions, la psychologie prend toute sa place dans le système éducatif, dans la lutte contre l'échec scolaire et dans la transformation de l'école.

Pourquoi un service de psychologie ?

Les missions des psychologues sont très larges. Est-il possible qu'une seule personne en assume l'ensemble ? Si le psychologue, de part son ancrage dans un secteur d'écoles, s'occupe d'aide aux enfants en difficulté et de scolarisation d'enfants en situation de handicap, des dispositifs d'intervention différents doivent exister pour les situations de crise et le travail de prévention:

groupes de parole de parents, d'enseignants spécialisés, d'AVS-EVS, d'enfants (protection de l'enfance, médiation d'enfants....). L'intervention dans la formation initiale et continue, la mise en place d'expérimentations et de recherche, la participation à certains projets (temps scolaire, aménagements d'espaces scolaires...) pourront être développées dans le cadre du service alors qu'elles peinent actuellement à exister. Le service facilitera aussi un travail collectif chez les psychologues, souvent cantonnés à un exercice professionnel solitaire. Dans un service de psychologues de l'Education Nationale, un meilleur suivi des élèves renforcera la liaison école-colège au moment du passage en 6ème et le partenariat avec les structures extérieures pourra faire l'objet d'un travail plus homogène et productif.

Recrutement:

la situation de la psychologie scolaire est préoccupante, de nombreux postes sont récupérés par l'administration et, face aux départs à la retraite massifs dans les prochaines années, le recrutement actuel restera largement insuffisant pour couvrir les besoins.

Aussi le SNUipp revendique un **recrutement interne et externe sur concours de Fonction Publique d'Etat**: maintien du recrutement actuel parmi les enseignants (licence + 2 années pour l'obtention du Master 2 de

psycho
ouverture d'un concours externe après le master 2 de psychologie
année supplémentaire de formation professionnelle: connaissance du système éducatif, des différentes structures (RASED, CLIS, UPI, établissements spécialisés, SEGPA, structures de soin...) et des fonctionnements (cycles, procédures d'orientation, MDPH, ASE...), formation au travail en équipe, à l'analyse des pratiques, préparation à la prise de fonction. Ces exigences garantissent à la fois la reconnaissance professionnelle des psychologues de l'Education Nationale (même niveau de qualification) et la spécificité de l'exercice en milieu scolaire (une année supplémentaire).

Compte-rendu de l'audience au ministère EN du 18 décembre 2007:

A. Claverie et F. Dalia, responsables du collectif des psychologues du SNUipp, accompagnées de Marianne Baby, secrétaire générale adjointe du SNUipp, ont été reçues au Ministère de l'Éducation Nationale par Monsieur Macron, chef du bureau des écoles à la Direction Générale de l'enseignement scolaire (DEG-SCO).

Le projet de circulaire sur les missions des psychologues de l'Éducation nationale élaboré, au printemps dernier, est mis en sommeil par le ministère. M. Macron mentionne toutefois que le ministère se préoccupe de la psychologie à l'école et du recrutement. Mais rien de concret pour le moment. Il est probable que nos missions s'inscrivent en particulier dans la nouvelle organisation de l'école (les 2h libérées du samedi matin et le travail des RASED) et aient à voir avec le devenir des CO-PSY, qui ont de grandes inquiétudes quant à la pérennité de leurs missions. Le travail en collège a d'ailleurs été évoqué pour les psychologues du 1er degré (ce qui n'est bien évidemment pas une de nos revendications). Nos expertises dans le cadre de la loi du handicap, des orientations en EGPA, pour les enfants dits précoces, en difficulté, semblent incontournables au Ministère.

D'après le MEN, il y a 3671 postes de psychologues, 237 vacants dont 57 sont occupés par des faisant-fonction. Ce qui donne 179 postes réellement vacants (5%, ce qui est inférieur aux résultats de nos enquêtes syndicales dont le taux de vacance de poste est proche de 10%). Les situations sont très disparates en fonction des départements. Nous avons évoqué des départements où la situation est vraiment dramatique en insistant sur notre refus de recrutement de personnel précaire,

d'extension des secteurs, donc sur la nécessité générale de recrutement de psychologues de la Fonction publique d'État.

Nous avons demandé un cadrage national de remboursement des frais de déplacement, un cadrage national pour les conventions IA-MDPH avec pour objectif le remboursement des frais de déplacement des collègues siégeant en CDO et en équipes pluri-disciplinaires, une formation continue conformément aux textes. Nous avons rappelé nos revendications (cf p.6 et 7).

L'opposition au fichier informatique national Base-Elèves a été rappelée. En contournant la règle de confidentialité, l'item « suivi RASED » met à mal la relation de confiance famille-RASED, famille-psychologue qui est la base du travail à engager sur les difficultés. Interrogées par M. Macron, nous nous sommes fermement élevées contre l'item PPRE s'il devait rentrer dans la base de données.

D'après M. Macron, notre travail serait reconnu et jugé utile au MEN, la question du recrutement y est évoquée, mais aucune hypothèse explicite n'est donnée. On reste dans des propos généraux et notre dossier est toujours en suspens.



Les pys au SNUipp:

Après le dernier congrès du SNUipp à Nevers en juin 2007,

le nouveau collectif des psychologues du SNUipp a été élu. Il est constitué de 12 membres (6 anciens et 6 nouveaux) et animé par les deux co-responsables des pys de l'Éducation Nationale. Il se réunit 2 fois par an. Il échange

des informations, des réflexions sur notre travail nationalement et dans les départements, participe à l'élaboration de ce bulletin, fait des propositions d'action

et participe à leur réalisation (stages syndicaux, visites dans les centres de formation,

rencontres avec les autres syndicats et organisations de psychologues, audience au MEN, courriers....etc).

Françoise Dalia (64) et Annette Claverie (87), sont les co-responsables; elles disposent d'une demie journée de décharge syndicale par semaine.

Il est composé de Viviane Berthon *(26), Thierry Chanselme (63), Christine Dadiillon* (35), Christophe Gentaz (89), Pascale Huret-Servan *(60), Véronique Kontowicz *(31), Danièle Marteel* (49), André Martinez (81), Catherine Micouveau (41), Sylvie Ottavi* (06), Philippe Rousseau (85), Jean-Paul Soubiran* (75).

* nouveaux membres du collectif.

La FSU organise un stage pour ses syndiqués qui aura lieu les 6 et 7 février

LA PSYCHOLOGIE DANS L'ÉDUCATION

Mercredi 6 février

Matin :

Gérard Aschieri, secrétaire général de la FSU
Thierry Leterre, chercheur en sciences politiques, Université Versailles-St Quentin
« *le catastrophisme scolaire : fonction sociale et politique* »

Après-midi :

Jean-Yves Rochex, professeur de psychologie Université Paris VIII :
« *20 ans de recherche en sciences humaines au panier ?* »
Pierre-Yves Chagnon, maître de conférences en psychologie, psychanalyste, université Paris V : « *médicalisation des difficultés scolaires* »

ateliers : handicap / suivi des élèves et dialogue avec les familles / partenariats, secret partagé, programmes de réussite éducative / travail en équipe

Jeudi 7 février

Matin :

Yves Clot, professeur de psychologie, chaire de psychologie du travail au CNAM
« *quelle place pour les psychologues dans une école pilotée par la performance ?* »

table-ronde : psychologues dans différents champs professionnels : santé, justice, collectivités territoriales, éducation

Après-midi :

action syndicale
conférence de presse

Nous contacter

Courriels : francoise.dalia@snuipp.fr
annette.claverie@snuipp.fr

Adresse postale :
128 boulevard Blanqui, 75013 Paris
tél : 01 44 08 69 30

SYNDIQUEZ-VOUS!

Pour défendre la psychologie à l'école.
Pour défendre une école publique de qualité
Pour défendre les personnels de la Fonction Publique